



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 2 février 2010

Le Conseil Municipal de la Commune de THOIRY :

✱ **Approuve** le budget primitif de la Commune de Thoiry au titre de l'année 2010 et le maintien des taux d'impositions :

➤ Fonctionnement : 4 876 378,99 €

3 abstentions : Monsieur PUGET, madame BOCH et madame MILLEREUX.

➤ Investissement : 4 228 407,70 €

1 vote contre : Monsieur PUGET.

5 abstentions : Monsieur BOURGEOIS, monsieur TRITENNE, madame COTIER, madame BOCH et madame MILLEREUX.

✱ **Approuve** le budget primitif de la forêt communale (O.N.F.) au titre de l'année 2010 :

➤ Fonctionnement : 26 900,00 €

➤ Investissement : 5000,00 €

Vote unanime.

✱ **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'avenant N° 4 à la convention de transfert de l'immobilier des Centres de Secours du Département de l'Ain rectifiant la durée des remboursements des annuités d'emprunts à la collectivité.

Vote unanime.

✱ **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir entre la Commune de Thoiry et le SIVOS du Sud Gessien, fixant les modalités de participation au coût de fonctionnement du gymnase de l'Annaz.

3 abstentions : Monsieur PUGET, monsieur BOURGEOIS et madame MILLEREUX.

✱ **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir entre la Commune de Thoiry et le groupement transfrontalier des Transports Public Genevois pour la vente de titres de transports.

Vote unanime.

- ✳ **Autorise** Monsieur le Maire à lancer une demande de subvention au titre de la Dotation Globale d'Équipement pour les travaux de mise en accessibilité de la voirie et de l'espace public sur la commune de Thoiry.

Vote unanime.

- ✳ **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'avenant N°1 à l'Entreprise EIFFAGE Travaux publics pour des travaux consistant en la création d'un aménagement d'un rétrécissement de chaussée route de Crozet, et l'aménagement paysager entre la route et la chaussée, pour un montant HT de 2 659,80 €.

3 abstentions : Monsieur PUGET, madame BOCH et madame MILLEREUX.

- ✳ **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'avenant N°1 à l'Entreprise EIFFAGE Travaux publics pour un montant HT de 7 973,20 €, relatif à la réalisation d'un mur de soutènement en « L » et l'aménagement des espaces verts entre le ruisseau et le Chemin de Pré-Villet.

3 abstentions : Monsieur PUGET, madame BOCH et madame MILLEREUX.

- ✳ **Approuve** la dénomination d'une nouvelle voie située entre la Rue de la Gare et la Rue de la Croix, rue "Pierraz-Frettaz".

Vote unanime.

- ✳ **Met en place** une indemnité forfaitaire complémentaire pour élection (I.F.C.E) à verser à un agent participant à l'organisation des prochaines élections régionales.

Vote unanime.

- ✳ **Modifie** le tableau des emplois permanents de la commune de Thoiry en créant un poste d'animateur chargé des cours d'informatique pour les séniors.

Vote unanime.

- ✳ **Instaure** une gratification pour les étudiants stagiaires au sein de la mairie.

Vote unanime.

- ✳ **Dans le cadre de la construction d'un complexe sportif et du lancement d'un concours de Maîtrise d'œuvre :**

- **Approuve** le programme de l'opération.
- **Arrête** l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération à hauteur de 4.186.000 € TTC.
- **Autorise** Monsieur le Maire à lancer la procédure de concours restreint sur esquisse, conformément aux articles 70 et 74-II du Code des Marchés Publics.

- **Fixe** l'indemnité donnée aux candidats non retenus à 15.000 € HT.
- **Procède** à la désignation de cinq délégués titulaires membres du jury de concours et de cinq délégués suppléants :

Membre titulaires :

- **Madame BENIER**
- **Monsieur RIESEN**
- **Monsieur CHAPUIS**
- **Monsieur BELLOSSAT**
- **Monsieur LAVOUE**

Membres suppléants :

- **Monsieur POUYAT**
- **Madame BARRILLIET**
- **Madame GIOVANNONE-EDWARDS**
- **Monsieur REGARD-TOURNIER**
- **Madame MORIN**

- * **Prend note** du choix du Maître d'œuvre pour l'opération "Eclairage Public 2007 – 2^e liste "et **prend note** du choix de l'entreprise qui effectuera les travaux.
- * **Prend note** du choix du mandataire de maîtrise d'ouvrage chargé de la réalisation d'un complexe sportif : Cabinet NOVADE, pour un montant global forfaitaire HT de 85 900,00 € soit 102 736,40 € TTC.
- * **Prend note** du choix du Contrôleur Technique pour les travaux de réaménagement de la Salle des Fêtes pour un montant HT de 1 800,00 €, et du choix du Coordinateur Sécurité Santé Niveau II pour un montant HT DE 2 340,00 €.
- * **Prend note** de la convention signée en date du 11 janvier 2010 avec l'association « Les Techniques d'Interventions Policières » en vue de former le policier municipal au maniement du TONFA et self-défense PRO, pour un coût total de 1016,00 €.
- * **Prend note** de la convention signée en date du 13 janvier 2010 avec l'Union Départementale des Sapeurs Pompiers de l'Ain en vue de former le personnel communal aux premiers secours AFPS.

Si vous souhaitez des informations complémentaires sur ces délibérations, vous pouvez consulter le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal à la Mairie, à la bibliothèque ou le recevoir à votre domicile en versant un don de 26,00 Euro au Centre Communal d'Action Sociale, représentant votre abonnement pour une année.

